

Ordre du jour

- Présentation et vote des comptes administratifs 2022
- Présentation et vote des budgets 2023
- Vote des taux d'imposition
- Adac, voie douce et sécurisation de la sortie du bourg
- Questions diverses

**Le vingt huit mars deux mil vingt-trois** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. CUPCIC Alain, Maire

**Présents** : CUPCIC Alain, BLIN-CONNAN Jeannie, DAGORNE Maïwenn, JEGOU Michel, MAUFFRAY Pierrick, MUNIER Gérard, LE GOFF Patrick, JEGOU Nathalie, LAMER Antoine, DUNCANSON Denise, ARHANTEC Stéphane, LEON Raymond, COAIL Nolwenn.

Absente excusée : PHILIPPE Elodie

- Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- Mme JEGOU Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire de séance

**Présentation et vote des comptes de gestion 2022- Commune et budgets annexes**

Madame COAIL Nolwenn, adjointe aux finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**Approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Comptes administratifs 2022- Communes et budget annexes**

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année.

Le Compte Administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;

***A noter :** Le Maire doit se retirer au moment du vote, il n'est donc comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés. Concernant la page des signatures, il doit signer dans la partie « présenté par le Maire » et dans la partie « certifié exécutoire... ». En revanche, il ne doit pas signer dans le carré central, celui-ci étant réservé aux élus présents.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Nolwenn Coail adjointe aux finances propose au conseil municipal de prendre connaissance des comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal de la commune ,des budgets annexes de l'assainissement et du budget multi services

#### **Budget Assainissement : approbation du compte administratif 2022**

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Alain CUPCIC, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COAIL Nolwenn, examine le compte

Fonctionnement : Dépenses : 18 422

Recettes : 23 225 .95 Excédent de fonctionnement : 4803.95

Investissement : Dépenses : 32 617.80

Recettes : 22 663.32 Déficit d'investissement : 9 964.48

Report excédent n-1 : 11 964.45

Résultat de cloture : excédent inv = 1 997.97

### **Budget Multi services : approbation du compte administratif 2022**

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Alain CUPCIC ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COAIL Nolwenn, examine le compte administratif 2022 du budget multi services qui s'établit ainsi :

Fonctionnement = Dépenses : €

Recettes : 3000      Exc de fonc : 3 000

Investissement = Dépenses : 0

Recettes : 1 828.40€

Exced inv : 1828.40 € Report déficit n-1 8 322.22= def INV 6 493.82

### **Budget COMMUNE : approbation du compte administratif 2022**

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Alain CUPCIC ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COAIL Nolwenn, examine le compte administratif 2022 du budget commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : 357 239.15

Recettes : 554 165.28

Excédent de fonctionnement : 196 926.13

Investissement: Dépenses :209 498.25

Recettes :211 118.62

Excédent d'investissement : 1620.37 €

Déficit investissement n-1= 9 297.60- Déficit = 7 677.23

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**

- **D'approuver** les comptes administratifs 2022 du budget assainissement, multi services et commune.

Monsieur le maire ne pouvant prendre part au vote a quitté la salle du conseil municipal le temps du vote des comptes administratifs.

### **Affectation de résultats - Vote des budgets 2023- Budget commune et budget annexes**

Madame Nolwenn Coail, adjointe aux finances après avoir présenté les comptes administratifs 2022 présente à l'assemblée le budgets primitifs 2023 de la commune et des budgets annexes.

#### **Budget assainissement**

En section de fonctionnement les dépenses et recettes s'élèvent à 22 435.00€

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 29 238.92€.

Affectation du résultat 2022 au compte 1068 pour la somme de 4 803.95€

#### **Budget Multi services**

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'élèvent à 4 496.12€.

En section d'investissement, dépenses et recettes s'élèvent à 6 493.82 €

Affectation du résultat 2022 au compte 1068 pour la somme de 3 000€

#### **Budget commune**

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'élèvent à 514 204.61€.

En section d'investissement, dépenses et recettes s'élèvent à 421 547.27 €

Après avoir délibéré, Le conseil municipal

- Décide d'affecter le résultat du compte administratif 2022 au compte 1068 soit la somme de 196 926.13€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**

- **D'approuver** les budgets primitifs 2023 du budget assainissement, multi services et commune.

## **TAUX IMPOSITION 2023**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'année précédente en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de taxes locales avaient été modifiés.

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.17 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.67 %

De plus les communes peuvent à nouveau voter un taux de Taxe d'Habitation qui s'appliquera aux résidences secondaires.

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.55 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.11 %

Taxe habitation sur les résidences secondaire : 10.20%

## **ADAC Voie douce sécurisation de la sortie du bourg**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il a sollicité l'Adac pour différentes prestations et notamment l'assistance à Maitrise d'Ouvrage et présente les devis suivants :

Pour le Pôle voirie aménagement de sécurité et liaison douce RD31

Définition et rédaction du programme de l'opération pour le recrutement du maître d'œuvre pour un montant de 360€ ht.

Rédaction du dossier de consultation du maître d'œuvre pour un montant de 1080€ht

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide les devis présentés par l'Adac
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier



# Questions diverses

Rapporteur Monsieur le maire

## **Discussion « voie douce »**

Les mesures d'accompagnement d'IEL ne couvriront pas financièrement le trajet complet.

La société WPD (éoliennes) doit aussi nous offrir des mesures d'accompagnement pour des chemins vélo répartis sur notre commune mais aussi sur les communes de Plouguernével, Plounevez-Quintin, Rostrenen. Ces chemins devraient compléter le chemin entre St Lubin et le bourg.

- En attente du plan vélo de la Région
- En attente du plan vélo du Département
- En attente du chargée, chargé de mission « à vélo 2 » de la CCKB

## **Nom de l'école**

L'école souhaite se donner un nom et nous trouvons que c'est une bonne idée.

Les jeunes élèves ont fabriqué des urnes de votes déposées à la mairie, au Kergristois et à l'école.

Elles ont été ouvertes lundi 27.

62 propositions.

Une première sélection de 3 noms donne :

- l'école des écureuils de Tal ar c'hoat
- l'école des ifs / Ivin
- l'école à l'orée du bois / tal ar c'hoat

Un nouveau vote sera organisé le 14 avril pour retenir un nom.

Le conseil sera amené à valider ce choix.

Séance levée à 23 heures.

## **PROCES VERBAL VALIDE LORS DU CONSEIL DU 08 JUIN 2023**

Le Maire

Alain CUPCIC

La secrétaire de séance

Nathalie JEGOU

